

Vieillessement actif en Valais

A l'image des autres cantons suisses, le nombre de personnes âgées en Valais augmentera fortement d'ici à 2040. Une personne sur trois sera alors âgée de 65 ans ou plus, ce qui correspond à environ 120'000 personnes. Les seniors représentent un groupe de population extrêmement hétérogène d'un point de vue socio-économique ; ils sont très souvent actifs, bien éduqués et en meilleure santé qu'auparavant. Ils ont un large éventail d'intérêts, sont informés et bénéficient d'une longue expérience de vie. Ils veulent rester le plus longtemps possible à la maison – jusqu'à un âge avancé. L'Etat du Valais souhaite soutenir ce développement de la politique en faveur des personnes âgées qui favorise la coexistence et renforce la cohésion sociale.

En 2020, la Commission consultative cantonale pour le développement de la politique en faveur des personnes âgées a remis son rapport au Département de la santé, des affaires sociales et de la culture (DSSC). Afin d'anticiper les changements démographiques et d'assurer une politique "seniors" cohérente, globale et coordonnée dans tout le canton, la Commission considère que l'implication de la population âgée est essentielle. Pour concevoir une politique des seniors, pour et avec les seniors, dans l'esprit du vieillissement actif, elle formule quatre propositions concrètes principales. Il s'agit de :

1. la mise en place d'un dispositif de coordination et de promotion au niveau cantonal comprenant un bureau de coordination pour les questions de vieillesse et une commission cantonale des seniors ;
2. la collecte régulière de données cantonales ;
3. le soutien aux communes dans la mise en œuvre d'une politique en faveur des seniors ;
4. la création d'une base légale spécifique aux seniors.

Le Conseil d'Etat a pris note du rapport de la Commission consultative cantonale. En 2021, une personne de coordination cantonale Seniors sera nommée au sein du DSSC. Ce bureau de coordination sera notamment responsable de la collecte périodique des données cantonales nécessaire à la définition d'une politique cohérente. Les communes seront soutenues pour la mise en œuvre d'une politique locale en faveur des seniors au moyen des instruments développés et d'un processus standard.

Je me réjouis qu'en plus des bons services de santé prodigués dans notre canton, le vieillissement actif soit désormais davantage pris en compte. J'espère que nous réussirons à mettre en œuvre cette politique globale en faveur des seniors afin d'améliorer la qualité de vie de tous et le vivre ensemble.